

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 19 mars 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO
M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI – Mme Aurore PREAUCHAT
M. Pierre MYTNIK – M. Franck CHEVALLIER – Mme Muriel DANDICOL

Absent excusé : M. Philippe BERTRAND (pouvoir à M. Denis GRUBER)
Secrétaire de séance : M. Denis GRUBER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :
• Adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Vu l'état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes pour 2015 transmis à la commune par la Direction Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. La taxe d'habitation de **19.36%**, la taxe foncière (bâti) de **20.20%**, la taxe foncière (non bâti) de **41.90%**, CFE (cotisation foncière des entreprises) en remplacement de taxe professionnelle de **15%**.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de demande de subvention reçues de l'ADMR Centre Brie de Nangis et du Foyer Rural de Fontains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 1 abstention, **décide** d'accorder la subvention de 100 € à l'ADMR Centre Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 1 000€ au Foyer Rural Fontenois.

Sous conditions d'avoir transmis en mairie les comptes pour chaque association.

RESTAURATION SCOLAIRE DE NANGIS

Les tarifs 2015 sont fixés par le Conseil Municipal de Nangis. Ils concernent la restauration scolaire de cette ville pour les enfants non domiciliés sur cette commune faisant partie du territoire de la Brie Nangissienne. Ils se détaillent comme suit : 1 enfant 8,28€ / 2 enfants 7,44€ / 3 enfants et plus 6,70€, ceci à compter du 01/01/2015,

Considérant qu'il convient de réévaluer la participation de la commune aux familles de Fontains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de maintenir la participation communale versée à la commune de Nangis,

Fixe à compter du 1^{er} avril 2015 la participation à :

2,55€ pour 1 enfant / 2,98€ pour 2 enfants / 3,29€ pour 3 enfants et plus,

pour les enfants de Fontains scolarisés à l'école maternelle ou primaire des Roches qui fréquentent le restaurant scolaire de Nangis. La différence est laissée à la charge des parents.

PARTICIPATION CLASSE DE DECOUVERTE

Considérant que les enfants de Fontains fréquentant les écoles primaires de Nangis ont la possibilité de bénéficier des classes de découverte durant l'année 2014 / 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de participer financièrement au séjour des classes de découverte 2014 / 2015, (un séjour par enfant par cycle scolaire).

Dit que les familles bénéficieront du calcul de quotient par rapport au montant du SMIC en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours. **Adopte** le mode de calcul suivant :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
Inférieur ou égal à 0.50	20 %
Supérieur à 0.50 et inférieur ou égal à 1	32 %
Supérieur à 1 et inférieur ou égal à 1.50	42 %
Supérieur à 1.50 et inférieur ou égal à 1.75	50 %
Supérieur à 1.75 et inférieur ou égal à 2.25	57 %
Supérieur à 2.25 et inférieur ou égal à 2.75	64 %
Supérieur à 2.75 et inférieur ou égal à 3	70 %
Supérieur à 3 et inférieur ou égal à 3.50	74 %
Supérieur à 3.50	78 %

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat JVS type Horizon Villages avec Matériel arrive à échéance au 31 mai 2015. Il est proposé de renouveler le contrat avec JVS-Mairistem de type Horizon Villages on-line, dans les mêmes conditions, le nouveau contrat intégrant la cession des licences des logiciels, la mise à niveau des logiciels, la maintenance, et la fourniture de matériel. Après lecture de la proposition financière de la société JVS située, 7 Espace Raymond Aron 51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, par monsieur le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **Accepte** la proposition de JVS-Mairistem. **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de réviser le prix de la redevance d'assainissement.

Vu la délibération n° 66/2014 fixant la redevance à 1.70 € le m³ d'eau consommée,

Considérant que les engagements financiers concernant les travaux en matière d'assainissement le conduit à proposer une augmentation de 30 centimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 2.00 € le m³ d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

COMPTE DE GESTION SPANC 2014

Monsieur le Maire laisse la parole à mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour le SPANC.

La section Investissement : Résultat 2013 -30 210.04 €. Pas d'opérations réalisées en 2014 Résultat d'investissement 2014 : - 30 210.04 €

La section Fonctionnement : Résultat 2013 : 2 161.60 €. Recettes 2014 : 2 123.00 € Soit un Résultat de 4 284.60 € (2161.60+2123.00)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2014

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à mademoiselle Caroline PYDO, 2^{ème} adjoint, afin de donner lecture du compte administratif 2014 identique au compte de gestion 2014.

Le Compte Administratif est le même que le compte de gestion soit un Résultat de fonctionnement en clôture égal à 4284.60 €.

Pas d'écritures en Investissement. Résultat 2014 égal à 2013 : - 30 210.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2014.

La compétence du SPANC en totalité a été remise à la communauté de communes de la Brie Nangissienne. Il n'y a donc pas d'affectation de résultat ni de budget à présenter.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2014

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour la Commune :

Dépenses d'investissement : 106 868.08 € Recettes d'Investissement : 205 729.14 € Soit un excédent de 98 861.06 €.

Dépenses de Fonctionnement : 181 792.93 € Recettes de Fonctionnement : 235 410.57 € soit un excédent de 53 617.64 €.

Résultat de Fonctionnement de Clôture 2013 : +136 775.09 € en 2014 :-136 000 (passe en 1068 Réserves en investissement) reste 775.09 € + 53 617.64 €+ 4284.60 € (Transfert du SPANC, voté lors du compte Administratif du SPANC) = 58 677.33 € à fin 2014.

Résultat d'investissement de Clôture 2013 : - 66 146.56 € en 2014 (Rien en investissement) Résultat 98 861.06 € - 30 210.04 € (Transfert du SPANC, voté lors du compte Administratif du SPANC) = + 2504.46 € à fin 2014

Résultat cumulé : 61 181.79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, afin de donner lecture du compte administratif 2014 identique au compte de gestion 2014.

Compte Administratif :

Section fonctionnement : Dépenses : 181 792.93 € Recettes : 235 410.57 €

Reports N-1 en Recettes : 5 509.69 € soit un total de 240 470.26 €

Section investissement : Dépenses : 106 868.08 € Recettes : 205 729.14 €

Reports N-1 en Dépenses : 96 356.60 € soit un total de 203 224.68 €

Résultat Cumulé : Dépenses : 385 017.61 € Recettes : 446 199.40 €

Pour un résultat de 61 181.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2014.

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2014 à reporter au budget 2015 comme suit :

Résultat de Fonctionnement : + 58677.33 €

Résultat d'Investissement : + 2 504.46 €

Excédent de fonctionnement R002 61 181.79 € à reporter

BUDGET COMMUNE 2015

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, qui donne lecture du budget 2015, pour la Commune.

Dépenses d'investissement prévues sont égales à 96 001.52 € (Mise en place du PLU, remboursement des échéances de prêt, Aménagement des abords du stade, Aménagement pour l'église, Achats petits matériels pour l'employé communal, Logiciels pour la secrétaire de Mairie, Terrassements et reprises de concessions au cimetière)

Recettes d'investissement prévues sont égales à 96 001.52 € (Reversement de la TVA, Subvention du broyeur, Frais d'étude et de recherche POS, taxe aménagement et le solde viré de la section de fonctionnement)

Dépenses de fonctionnement prévues sont égales à : 280 895.59 €

Chapitre 11 : Charges à caractère général (eau, chauffage, électricité, carburant, entretien, équipement, administratif, vêtements, frais postaux et télécommunications, publicité, divers, locations, crédit-bail, maintenance, entretien de la voirie, entretien des bâtiments, des véhicules, les assurances, Abonnement documentation...) : 52 392.43 €

Chapitre 12 : Charges de personnel (Services de Domicile Services, d'Initiatives 77 (2013), rémunération et charges du personnel, cotisation centre de gestion et avis taxes foncières...) : 74 450 €

Chapitre 14 : Reversement (FNGIR, SPIC...) : 25 880 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 13 000 €

Chapitre 023 : virement à la section investissement : 68 315.09 €

Chapitre 042 : charges exceptionnelles (échéance frais étude 2012): 2 148.72 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (Indemnités élus + cotisations, subventions données, CDIS, Ecole, collège, Ru d'anoeur, cantine) : 44 350 €

Chapitre 66 : charges d'intérêts (intérêt crédit cimetière) : 359.35 €

Recettes de Fonctionnement prévues sont égales à 280 895.59 €

Chapitre 002 : Excédent reporté : 61 181.79 €

Chapitre 70 : Produits des services (Fédération des chasseurs, Mise à disposition de l'employé communal pour le SIAEP, recettes fêtes) : 5 430 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes (Impôts locaux + Contribution FNGIR+ Pétrole +Mines voieries + taxe additionnelle des droits de mutation): 144 036 €

Chapitre 74 : Dotations, Subventions et Participations (Dotation élus, Remboursement élections, dotation DGF, dotation du FDTP, Taxe foncière, Taxe Habitation) : 67 653 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (location salle + reversion Orange pour la ligne) : 2 594.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget 2015 de la Commune s'équilibrant en recettes et en dépenses :

Fonctionnement 280 895.59 € investissement 96 00152 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour l'assainissement :

La section investissement : Dépenses à hauteur de 13 488.24 € (Test Ingénierie + frais de recherche amiante+ Amortissements) Recettes à hauteur de 30 951.06 € (Dotation Agence de l'eau + Subvention Agence de l'eau et du CG77 + Amortissement des biens) Soit un Résultat de Clôture 2014 égal à 14 001.15 € (17 462.82 € - 3 461.67 € Résultat 2013)

La section fonctionnement : Dépenses à Hauteur de 12 352.16 € (Electricité +Curage + Amortissement Station + parafoudre) Recettes à hauteur de 22 549.64 € (Remboursement du SIAEP des taxes solde 2013 et avance 2014 + quote-part amortissement des subventions) Soit un Résultat de Clôture 2014 de 10 197.48 € (22 549.64 -12 352.16)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à, Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, afin de donner lecture du compte administratif 2014 identique au compte de gestion 2014.

Soit un Résultat de Fonctionnement de 10 197.48 € et un Résultat d'investissement de 17 462.82 € - 3461.67 € = 14 001.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2014.

AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2014 à reporter au budget 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 10 197.48 €

Résultat d'Investissement : + 14 001.15 €

R002 10 197.48 € à reporter

R001 14 001.15 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2^{ème} adjoint, qui donne lecture du budget 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget 2014 du budget d'assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses :

Exploitation 23 600.00€ investissement 20 208.78€

Dépenses d'Investissement sont égales à 423 192.79 € (Amortissement des sbventions d'équipements, Echéance du capital de l'emprunt de 200 000 € + échéance de l'avance de l'agence de l'eau sur 60 500 € + Frais de recherche amiante 2015 + Achat du terrain pour la station d'épuration + Immobilisations en cours (391 748.01 € : 334 797 (la Limousine) 14 400 Test Ingénierie + prévision de travaux divers (chez l'habitant)

Recettes d'investissement sont égales à 423 192.79 € (excédent 2014 de 14 001.15 € + Subvention CG + Eau 30 331 €+ 90 750 €, Emprunt 200 000 € CDC + Avnce de l'Agence de l'eau 60 500 € + Amortissement des Immobilisations 3 323.83 €+469.31€)

Dépenses de Fonctionnement sont égales à 35 716. 77 € (électricité + Curage et Turbine + Frais de l'emprunt CDC + Charges d'intérêts de l'emprunt CDC + Amortissement des immobilisations station et parafoudre)

Recettes de Fonctionnement sont égales à 35 716.77 € : (Report de l'excédent de 10 197.48 € + Redevance Syndicat des eaux reste de 2014 + Avance 2015 + Quote-part des subventions d'investissement)

Les travaux ont commencé en mars 2015. Pas de nouvelles dépenses prévues en 2015.

MODIFICATION DES STATUTS CCBN

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 20 août 2005 créant la communauté de communes de la Brie Nangissienne et en approuvant les statuts.

Considérant que la communauté de communes et la commune de Nangis assurent toutes les deux la gestion d'accueil de loisirs.

Vu la proposition des statuts modifiés de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les statuts modifiés de la communauté de communes de la Brie Nangissienne comme ci-dessous mentionnés (en gras les ajouts, barré les suppressions).

Compétences optionnelles : équipements socio-éducatifs

➤ **Gestion et fonctionnement des accueils de loisirs extrascolaires de Nangis à compter du 1^{er} septembre 2015.**

➤ **Gestion et fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi de Nangis à compter du 1^{er} septembre 2015.**

➤ **Création, gestion, fonctionnement des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires du mercredi après-midi. Les accueils de loisirs périscolaires du matin, du midi et du soir (incluant les NAP/TAP) restent de compétence communale. Les accueils de loisirs déjà existants, à l'exception de celui de Grandpuits Bailly Carrois et de Fontenailles, restent de la compétence des communes qui en ont la charge.**

ACCEPTATION DE DON

Monsieur le Maire fait part au conseil que par délibération n°30/2014 une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'AS Fontains. L'association n'a pas fonctionné en 2014, le nombre d'adhérent n'était pas suffisant. Le Président de l'AS Fontains propose de reverser cette subvention à la commune en 2015, sous forme de don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte ce don,

ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pommeuse du 26 septembre 2014, par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Pommeuse est une commune de plus de 2 000 habitants, cette dernière percevra l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune de Pommeuse.

Demande à monsieur le Président de se rapprocher du concessionnaire en vue de modifier en conséquence le contrat de concession de la distribution publique d'énergie.

Dit que la commune de Pommeuse, qui a choisi le régime de contribution à hauteur de 1/16^{ème} de la taxe sur la consommation finale d'électricité, versera la contribution au SDESM à compter de la date de l'arrêté de Monsieur le Préfet constatant d'adhésion.

Dit que la commune de Pommeuse sera rattachée au territoire de Coulommiers.

Dit que selon l'article 23 de la loi NOME, le coefficient multiplicateur de la TCFE sera voté chaque année par la commune.

Donne autorisation au Président de signer tous documents afférents à cette adhésion et en particulier l'avenant au contrat de concession.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'assainissement sont engagés rue de Trévois et rue des Forts.

➤ Site internet de la mairie : la newsletter compte 25 personnes, des photos sont demandées à tous les habitants, afin de les mettre sur le site.

➤ Eclairage public : plusieurs pannes ont été signalées, visite de l'entreprise semaine 15 à compter du 07 avril 2015.

➤ Le château d'eau : L'entourage va être refait à neuf par le SIAEP, des devis sont demandés. Le logo est apposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Le Maire,
Didier BALDY